



PIGNY

Téléphone : 02 48 69 31 45

Mail : mairie.pigny@wanadoo.fr

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2024-026

L'an deux mil vingt-quatre, le six juillet, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick RICHARD, Maire.

Nombre de Conseillers _____

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 13

Date de la convocation : 28 juin 2024

PRESENTS : Patrick RICHARD, Philippe DUBOIS, Céline HENG, Mickaël GENESTE, Jean-Pierre AUGÉ, Dominique COURILLEAU, Christine LOUBEYRE, Jonathan MAILET, Patricia MARTINS, Nathalie RIOU

Absents excusés:

Patrick PARFAIT qui donne pouvoir à P. RICHARD

Xavier BERNARD qui donne pouvoir à P. DUBOIS

Frédérique PAWLOVSKY qui donne pouvoir à P. MARTINS

SECRETAIRE : Philippe DUBOIS

Objet : Convention utilisation bureau 1^{er} étage mairie : La Clé du Bien-être

Le Maire, après avoir donné lecture de la Convention d'utilisation du bureau du 1^{er} étage de la mairie pour la société La Clé du Bien-être représentée par Mme FAGUET Gwendoline, propose au Conseil Municipal de bien vouloir l'approuver, pour une application à compter du 1^{er} septembre 2024.

Le bureau sera mis à disposition à titre gratuit, à titre expérimental du 1^{er} septembre 2024 au 28 février 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve – 11 POUR – 2 ABSTENTIONS

- la Convention d'utilisation du bureau du 1^{er} étage de la mairie pour la société "La Clé du Bien-être" représentée par Mme FAGUET Gwendoline, décide de son application à compter du 1^{er} septembre 2024 et charge le Maire de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

P. DUBOIS

P. RICHARD

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Publié sur site <https://pigny.fr> le